

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFAXADE - Commune

Séance du vendredi 15 décembre 2023

Délibération N° DE_038_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 12/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Nicolas Connord, Marc Vallée, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amandine Rauzy est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Participation frais de scolarité Villeneuve d'Olmes année 2023-2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la commune de Villeneuve d'Olmes en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 1380.00€ par enfant pour l'année 2023/2024. Ce qui fait un total de 1 380.00€ de participation.

Liste des enfants scolarisés a Villeneuve-d'Olmes

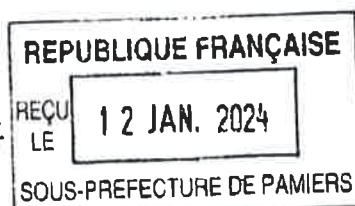
NOM & PRENOM	SECTION	MONTANT
BJARD Sann	CE1	1 380.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité:

Mandate M le Maire pour **signer** la convention et **engager** les dépenses y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Amandine Rauzy
Secrétaire de séance

DE_038_2023